



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 novembre 2016
Français
Original : anglais

Lettres identiques datées du 21 novembre 2016, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je souhaite appeler votre attention sur de nouvelles informations importantes concernant les efforts que le Hezbollah, organisation terroriste reconnue comme telle au niveau international, continue de déployer pour acquérir, avec l'aide de l'Iran, des armes et du matériel connexe, en violation flagrante de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité.

La Force Al-Qods du Corps des gardiens de la révolution islamique, dont l'Iran se sert au premier chef pour exécuter sa politique de soutien à des activités terroristes dans la région du Moyen-Orient et dans le monde entier, utilise des vols commerciaux allant de l'Iran au Liban pour faire parvenir des armes et du matériel connexe au Hezbollah. L'Iran a recours à des compagnies aériennes telles que Mahan Air, qui d'après des membres de la communauté internationale fournit un appui financier, matériel et technologique à la Force Al-Qods, pour donner au Hezbollah les moyens de renforcer son arsenal de missiles.

Les armes et le matériel connexe sont placés dans des valises par la Force Al-Qods en Iran et transférés directement aux agents du Hezbollah par l'une des deux méthodes suivantes :

- Expédition directe à bord de vols commerciaux en provenance de l'Iran et à destination de l'aéroport Rafic Hariri à Beyrouth;
- Expédition à bord de vols commerciaux en provenance de l'Iran et à destination de Damas, puis transfert au Liban par voie terrestre.

L'Iran reste indubitablement le principal fournisseur d'armes et de matériel connexe du Hezbollah, en violation flagrante de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 1559 (2004), 1701 (2006) et 2231 (2015).

Ces agissements font suite aux menaces proférées dernièrement contre Israël par les dirigeants du Hezbollah et de l'Iran, dont il a été fait état dans les rapports récents du Secrétaire général sur les résolutions 1701 (2006) et 1559 (2004) du Conseil de sécurité. Ces menaces sont d'autant plus crédibles qu'elles interviennent dans le contexte d'un renforcement massif des capacités militaires que le Hezbollah déploie en toute impunité au Liban, depuis des années. Le Hezbollah a en effet accumulé plus de 120 000 roquettes et missiles – dont beaucoup ont une portée



assez grande pour atteindre n'importe quelle ville israélienne – dans des zones du sud du Liban habitées par des civils.

Le Conseil de sécurité doit maintenant prendre des mesures fermes contre le développement de la puissance militaire du Hezbollah et l'entreprise de déstabilisation menée par l'Iran. Le Hezbollah doit être désarmé.

Le Conseil doit condamner l'Iran et le Hezbollah pour avoir violé ses résolutions, armé des terroristes dans tout le Moyen-Orient et cherché à déstabiliser la région.

Le Conseil doit également exiger que le Gouvernement libanais respecte les obligations qui lui incombent et applique la résolution 1701 (2006) dans son intégralité en empêchant le transfert illégal d'armes et de matériel connexe au Hezbollah.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Danny **Danon**
